



Mon bailleur a disparu, comment puis je faire(l'attestation loyer)

Par **shedy1114**, le **19/02/2016** à **21:03**

Bonjour à tous, je suis un étudiant étranger à Montpellier, j'ai un gros problème. J'ai déménagé dans un appartement que j'habite depuis sept 2015.

J'ai payé la caution et un loyer de 6 mois en sept(3610 euros)en une seule fois.

J'ai signé le contrat avec le bailleur début sept.

J'ai fait une demande à la Caf pour l'aide au logement malheureusement il me manque juste l'attestation de loyer.

Alors j'ai demandé ça au bailleur, à chaque fois que je lui ai téléphoné, elle ne m'a pas répondu ou même ignoré.

Cela fait 6 mois que je n'ai pas pu contacter mon bailleur, pendant ces 6 mois, je lui ai téléphoné plusieurs fois , mais elle ne répond pas.

Depuis peu j'ai reçu un avis de passage d'un huissier de justice, j'y suis donc allé et la personne qui y travaille m'a dit que mon bailleur a eu un jugement (elle doit de l'argent à quelqu'un autres).

Alors, il m'a demandé de payer le loyer aux saisies à partir de mars, il m'a donc fait signer les papiers.

Pour moi, le caf est important, du coup, j'ai essayé encore de contacter mon bailleur avec mon numéro, toujours pas de réponse, j'ai alors essayé avec un téléphone de quelqu'un d'autres, et par miracle elle a répondu !

Mais comme j'ai un accent, elle m'a reconnu, puis elle a raccroché tout de suite.

Comment puis-je faire dans cette situation pour avoir l'attestation de loyer ?

Et comment je peux expliquer cette situation à la Caf ? Merci à d'avance, un étudiant qui aime quand même la France.